

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU

Séance du  
31 MARS 2008

*L'AN DEUX MILLE SEPT, le **LUNDI 31 MARS 2008** à 19 heures.*

Les membres du **CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'AGEN** se sont réunis au nombre de 37 à l'Hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2110.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 25 Mars 2008.

**Etaient présents :**

M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire ; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Pierre CHOLLET ; Mme Nadège LAUZZANA ; M. Bernard LUSSET ; Mme Corinne GRIFFOND ; M. Thierry HERMEREL ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Mohammed FELLAH ; Mme Maïté FRANCOIS ; M. Ludovic MARTINEZ ; Mlle Clémence ROBERT ; M. Jean-Marie N'KOLLO ; Mme Marie ESCULPAVIT ; M. Jean-Max LLORCA ; Mme Dany CASTAING ; M. André GOUNOU ; Mme Baya KERKACHE ; M. Serge LAFON ; Mme Catherine SAGNETTE ; Mme Nicole TISSIDRE ; M. Gauthier GUIGNARD ; Mme Marie-Hélène COULON ; M. Alain DUPEYRON ; Mme Emmanuelle TEMPIER ; M. Michel LOUART ; Mme Anne GALLISSAIRES HECQUEFEUILLE ; M. René-François LABORIE – Mme Jacqueline BLADINIÈRES – M. Alain VEYRET ; Mme Michelle LAURISSERGUES ; M. Jean-Louis MATEOS ; Mme Catherine PITOUS ; M. Alain BEDOURET ; M. André MAZIERE ; Mme Marie-Thérèse ALONSO ; M. Antoine FINE – Conseillers Municipaux

**Pouvoirs :**

M. BONNEAU à M. DIONIS du SEJOUR  
Mme EL MOUSSAOUI à M. VEYRET

## SOMMAIRE

	<b>Préambule</b>	<i>p. 5</i>
	<b>Décisions du Maire</b>	<i>p. 9</i>
<b>01</b>	<b>Représentation de la ville d’Agen au Conseil de la Communauté d’agglomération d’Agen</b>	<i>p. 10</i>
<b>02</b>	<b>Représentation de la ville d’Agen au Conseil d’administration de l’Office public de l’habitat Agen Habitat</b>	<i>p. 16</i>
<b>03</b>	<b>Représentation de la ville d’Agen au Conseil d’Administration du Centre Communal d’Action Sociale</b>	<i>p. 18</i>
<b>04</b>	<b>Représentation de la ville d’Agen au Conseil d’Administration du Centre hospitalier d’Agen</b>	<i>p. 20</i>
<b>05</b>	<b>Représentation de la ville d’Agen au Comité de la Caisse des écoles</b>	<i>p. 22</i>
<b>06</b>	<b>Représentation de la ville d’Agen au Comité syndical du Syndicat intercommunal à vocation multiple de la Région Est d’Agen</b>	<i>p. 24</i>
<b>07</b>	<b>Représentation de la ville d’Agen au Comité du Syndicat intercommunal pour l’aménagement de la Masse et de la Laurendanne</b>	<i>p. 26</i>
<b>08</b>	<b>Représentation de la ville d’Agen à la Commission locale d’évaluation des transferts de charges entre la CAA et les communes membres</b>	<i>p. 28</i>
<b>09</b>	<b>Représentation de la ville d’Agen au SIVU du chenil-fourrière de Lot-et-Garonne</b>	<i>p. 30</i>
<b>10</b>	<b>Représentation de la ville d’Agen aux Commissions d’adjudication ou d’appel d’offres</b>	<i>p. 32</i>
<b>11</b>	<b>Représentation de la ville d’Agen au Conseil de discipline et de recours de la Région Aquitaine</b>	<i>p. 34</i>
<b>12</b>	<b>Représentation de la ville d’Agen à la Commission consultative des menus</b>	<i>p. 36</i>
<b>13</b>	<b>Représentation de la ville d’Agen à la Commission Locale d’Information et de Surveillance de la SOGAD</b>	<i>p. 38</i>
<b>14</b>	<b>Représentation de la ville d’Agen à la Commission Locale d’Information et de Surveillance de la FERSO</b>	<i>p. 40</i>
<b>15</b>	<b>Représentation de la ville d’Agen à la Commission</b>	<i>p. 42</i>

**Locale d'Information et de Concertation des établissements classés SEVESO**

<b>16</b>	<b>Désignation d'un Conseiller municipal en charge des questions de Défense</b>	<i>p. 44</i>
<b>17</b>	<b>Représentation de la ville d'Agen à la Société d'aménagement de Lot-et-Garonne - SEM 47</b>	<i>p. 46</i>
<b>18</b>	<b>Représentation de la ville d'Agen au Conseil d'administration de la Société de gestion du Parc des Expositions d'Agen - Agen Expo Congrès</b>	<i>p. 48</i>
<b>19</b>	<b>Représentation de la ville d'Agen à l'Office de Tourisme – Syndicat d'Initiative</b>	<i>p. 49</i>
<b>20</b>	<b>Représentation de la ville d'Agen au Comité des œuvres sociales des fonctionnaires territoriaux</b>	<i>p. 51</i>
<b>21</b>	<b>Représentation de la ville d'Agen à l'Association pour le développement de l'expression musicale – ADEM</b>	<i>p. 52</i>
<b>22</b>	<b>Représentation de la ville d'Agen à l'Association « Le Temps des Tout Petits »</b>	<i>p. 54</i>
<b>23</b>	<b>Représentation de la ville d'Agen à l'Association « Atout Plie »</b>	<i>p. 55</i>
<b>24</b>	<b>Représentation de la ville d'Agen aux Comités de Jumelages</b>	<i>p. 56</i>
<b>25</b>	<b>Représentation de la ville d'Agen à la Régie de Quartier</b>	<i>p. 58</i>
<b>26</b>	<b>Représentation de la ville d'Agen au sein de l'Agence pour le développement régional du cinéma - ADRC</b>	<i>p. 59</i>
<b>27</b>	<b>Représentation de la ville d'Agen aux Conseils d'administration des Etablissements d'enseignement public du second degré</b>	<i>p. 60</i>
<b>28</b>	<b>Représentation de la ville d'Agen aux Conseils des Ecoles élémentaires et maternelles publiques d'Agen</b>	<i>p. 63</i>
<b>29</b>	<b>Représentation de la ville d'Agen aux Conseils d'administration des Etablissements d'enseignement privé</b>	<i>p. 65</i>
<b>30</b>	<b>Représentation de la ville d'Agen au Conseil de la vie sociale des Institutions sociales et médico-sociales</b>	<i>p. 66</i>
<b>31</b>	<b>Création de deux emplois de collaborateur de</b>	<i>p. 67</i>

**cabinet**

**Questions diverses**

*p. 67*

## **M. DIONIS du SEJOUR**

Mes chers collègues,

Le quorum est atteint. Nous demandons à la cadette de cette assemblée, Mlle Clémence Robert, d'être notre secrétaire de séance.

Notre conseil de ce soir a pour objectif précis et limité d'organiser la représentation de la ville dans les différentes instances où elle siège.

Je proposerai ce soir à votre approbation une organisation qui répond à deux objectifs :

- 1) **D'abord, prolonger l'organisation de la municipalité et de ses délégations par une organisation cohérente des représentations du Conseil Municipal dans la vie de la ville.**

Il s'agit pour nous, au niveau de la majorité municipale, de donner aux adjoints et aux conseillers délégués les moyens d'exercer correctement leurs délégations que ce soit en dialoguant avec les acteurs de la ville municipale au sens large, ou en prolongeant au sein de certaines instances les politiques publiques que la municipalité mettra en œuvre.

Qu'il me soit donc permis de vous rappeler l'organisation de notre municipalité :

Alain Bédouret faisait d'ailleurs remarquer, à juste titre, qu'il paraissait bizarre de terminer notre conseil d'installation du samedi 22 sur l'élection des Adjoints, sans donner la lecture de la municipalité, et d'en donner la primeur à la Presse. Il y a là, dans le protocole de l'installation, quelque chose à corriger, -la remarque d'Alain Bédouret étant à mon avis juste-.

**Bernard LUSSET**, Premier Adjoint, est en charge des Finances, Etat civil – Elections-cimetière, affaires juridiques, bâtiments Municipaux Communication, NTIC

**Laurence MAIOROFF** a une délégation générale à l'aménagement du centre-ville Développement économique, commerce, artisanat Circulation, stationnement, domaine public, voirie -. Nous avons voulu cette délégation globale au centre-ville car nous avons un projet fort, qui prolongera le projet mené par la municipalité précédente.

**Pierre CHOLLET** Délégation générale au développement durable Vie des quartiers et démocratie locale Espaces verts, propreté, bruit, économies d'énergies, transports, eau assainissement, éclairage public

**Nadège LAUZZANA** a délégation sur la Culture

**Corinne GRIFFOND** a délégation sur l'action sociale, lutte contre l'exclusion, CCAS, Petite enfance, politique familiale Action en faveur des personnes âgées

**Thierry HERMEREL** a délégation aux Sports

**Marie Françoise MASSALAZ** a pour délégation la Politique de l'Habitat et Urbanisme Logement, Politique foncière Ordonnancements, Magasin central – achats, assurances

**Mohamed FELLAH** à la Politique de la Ville Centres sociaux et CLSH. Il assistera P. CHOLLET dans la vie des quartiers et démocratie locale

**MaitéFRANCOIS** Education, action scolaire, restauration scolaire Animation périscolaire

**Ludovic MARTINEZ** Ressources humaines, hygiène et sécurité du travail

**Clémence ROBERT** Jeunesse point jeunes, conseil des jeunes et elle assistera L. MAIOROFF dans l'ensemble de ses délégations

**Jean Marie NKOLLO** Animation, jumelages

**Marie ESCULPAVIT** Soutien scolaire Assiste M. FELLAH dans l'ensemble de ses délégations

**Jean Max LLORCA** Place du Handicap dans la ville. Il assistera JM. NKOLLO dans l'ensemble de ses délégations

**Dany CASTAING** assistera B. LUSSET dans ses délégations état civil – élections - cimetièrè

**André GOUNOU** Police et sécurité, mise en œuvre des pouvoirs de police du maire, Hygiène Commission de sécurité, ERP Tourisme

**Baya KHERKHACH** assistera M. FELLAH et M. ESCULPAVIT dans l'ensemble de leurs délégations

Les arrêtés de délégation ont été signés par mes soins Jeudi 27 mars. Les adjoints et les conseillers délégués sont maintenant installés et au travail. Je tiens à remercier notamment l'administration pour avoir facilité ce démarrage qui s'est passé rapidement et dans de bonnes conditions.

**2) Notre deuxième objectif a été de reconnaître la place de l'opposition dans le fonctionnement municipal –comme prévu dans les textes-, et dans certains cas l'améliorer.**

Pour cela, nous avons étendu à toutes les représentations de la ville, à l'exception de la CAA dont nous allons parler-, le principe de la représentation proportionnelle du Conseil Municipal. Partant d'un conseil où la Majorité Municipale a 30 sièges et l'opposition 9, l'application de ce principe aboutit à une représentation exclusivement majoritaire pour toutes les instances où la représentation de la ville est inférieure ou égale à 3 postes, à une représentation d'un siège pour l'opposition pour toute instance où la représentation municipale est comprise entre 4 et 7, et à une représentation de 2 sièges dans les cas minoritaires où la représentation municipale est supérieure ou égale à 8 sièges.

Reste le cas de figure de la CAA. Vous savez que, pour l'instant, l'opposition n'y était représentée que par un poste de suppléant. Nous vous proposons de faire dans ce domaine une avancée précise en matière de droit de l'opposition en réservant à notre opposition municipale un poste de titulaire comme délégué de la ville d'Agen au sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération.

Il s'agissait là de l'une de nos revendications quand nous étions dans l'opposition. C'était aussi un de nos engagements de notre projet « Ensemble Réveiller Agen ». Nous avons à coeur de tenir parole sur ce point.

Je profite de cette question pour confirmer la volonté que j'ai exprimée lors du Conseil d'installation du samedi 22 Mars. Nous veillerons à faire progresser l'institution municipale en matière de gouvernance démocratique, et plus spécialement en ce qui concerne les droits et les moyens de l'opposition.

En matière de gouvernance démocratique et participative, dès la présentation de notre projet lors de notre séance du Lundi 14 avril, nous identifierons les projets d'une importance significative et pour chacun d'entre eux nous constituerons un group projet extra municipal associant élus et partie prenante de la population (riverains, associations concernées, acteurs socio-économique intéressés). Ce groupe sera en charge de la gestion du projet concerné pendant toute sa durée. Nous proposerons à l'opposition municipale de participer à chacun de ces groupes projets.

Nous comptons ensuite ouvrir le chantier des Commissions : nous vous proposerons dès le Lundi 14 Avril la création d'un certains nombre de commissions municipales, construites elles aussi sur le principe de la représentation proportionnelle du Conseil Municipal.

Mais sur ce point, évitons toute hypocrisie et ne nous cachons pas derrière notre doigt. Ces commissions, qui existent depuis de longues années, marchaient très mal lors des deux mandats du Dr CHOLLET. Et si mes informations sont bonnes, elles marchaient tout aussi mal lors du dernier mandat d'Alain VEYRET. Un absentéisme record était d'ailleurs le signe indiscutable de cette mauvaise santé. Je vous propose donc d'abord un bilan, puis une réflexion ouverte sur ce sujet commune à la majorité et à l'opposition. Cette réflexion sera conduite pour la majorité municipale par Bernard LUSSET, mais je souhaite qu'elle soit co-présidée par un représentant de l'opposition que celle-ci voudra bien me désigner si cette proposition lui convient.

En tout cas, en ce qui me concerne je suis prêt à des changements très profonds dans ce domaine pour essayer de ramener de la vie démocratique dans ces commissions. Plusieurs pistes peuvent être envisagées : je suis pour ma part assez favorable à des commissions homogènes présidées par les Adjoints, leur activité pouvant largement déborder la stricte instruction des rapports municipaux. Il peut être envisagé que chaque rapport examiné en commission fasse l'objet d'un vote exprimant l'avis de la Commission au Conseil Municipal. Le résultat de ce vote peut être présenté par un rapporteur désigné par la Commission –ce sont des idées que je mets sur la table et qui sont à débattre-.

Bref, dans ce domaine où nous partons de bas nous ne risquons pas grand-chose à être audacieux. Alors de l'audace, encore de l'audace, et toujours de l'audace. Bien entendu, nous ferrons en sorte d'améliorer les moyens de travail de l'opposition. Cela a été d'une de ses demandes de disposer, pour la première fois, d'un bureau équipé de moyens informatiques connectés au réseau de la Mairie. J'ai le plaisir de vous confirmer que je suis tout à fait d'accord.

L'ensemble de ces décisions, à la fois en matière de démocratie participative et de droit de l'opposition, procède de convictions fortes de notre part à la fois sur le fonctionnement moderne et efficace d'une Mairie. Nous savons que la clé de la réussite de notre mandat municipal et de ses objectifs par rapport à la population passe à la fois par la mise en œuvre de notre projet municipal –du moins nous le croyons-, mais aussi par l'écoute permanente des analyses et des positions de l'opposition -où se situera une partie de la vérité-, ainsi que par un partenariat réussi avec toutes les forces vives de la ville.

Les délibérations que nous vous proposons ce soir procèdent de cet état d'esprit. Je vous propose de passer à leurs examens.

#### **M. BEDOURET**

M. le Maire, si vous le permettez, j'aimerais vous interroger en fin de séance sur un sujet d'actualité.

Vous êtes à la fois Maire et Député, et il s'agit d'un sujet qui concerne vos deux responsabilités.

#### **M. DIONIS du SEJOUR**

Aucun problème, nous en parlerons en fin de séance.

Je propose à notre Opposition des représentations de la ville basées sur la représentation à la proportionnelle du Conseil municipal (30 et 9).

## **DECISIONS DU MAIRE**

### **M. LUSSET – Premier Adjoint au Maire**

Vous avez, par délibération du 18 octobre 2004, consenti à M. le Maire l'ensemble des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

En application de cette délibération, depuis la séance du Conseil municipal du 18 Février 2008, Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

- 2086** Insertion professionnelle qualifiante de personnes à travers l'entretien des berges de rivières et de talus enherbés ou boisés
- 2087** Campagne de relevés topographiques 2008
- 2088** Campagne de mesures et contrôles de la voirie 2008
- 2089** Construction d'un collecteur d'eaux usées rue des Iles
- 2090** Mise à disposition par la Ville d'AGEN de locaux destinés à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports Rue de Lille à AGEN au profit de l'Etat
- 2091** Conception du plan d'accompagnement annuel en communication 2008
- 2092** Etude géotechnique en milieu aquatique
- 2093** Marché de prestation à procédure adaptée : Organisation d'une exposition «Pierre Lèbe, une donation » par le musée des Beaux-Arts d'Agen du 15 mai au 22 septembre 2008 : - Lot 1 : Impression de documents de communication - Lot 2 : Edition d'un catalogue d'œuvres d'art - Lot 3 : Création graphique d'un catalogue d'exposition d'œuvres d'art
- 2094** Vente de matériel informatique aux agents municipaux
- 2095** Location de matériel de travaux publics
- 2096** Mise à disposition par la ville d'un local situé sur la partie extérieure des Halles, en façade Nord au Marché-parking au profit de la Sté Epicerie and Co
- 2097** Vente de téléphone portable au Docteur Alain Veyret

## **01 – REPRESENTATION DE LA VILLE D'AGEN AU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'AGEN**

### **M. Jean DIONIS du SEJOUR - Maire**

Les statuts de la Communauté d'Agglomération d'Agen fixent, conformément aux articles L 5211-6 à L 5211-8 la représentation des communes membres au Conseil. La représentation de la Ville d'Agen, telle qu'elle résulte de l'application de l'article 13-2 de ces statuts, est de 12 sièges. Nous avons donc à élire au scrutin uninominal 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants.

### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET

**PROCEDE à l'élection** des représentants de la Ville d'Agen au Conseil de la Communauté d'Agglomération au scrutin secret uninominal

Le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de :

Titulaires :

Marie Françoise MASSALAZ – Jean DIONIS du SEJOUR – Laurence MAIOROFF – Pierre CHOLLET – Nadège LAUZZANA – Corinne GRIFFOND – Jean-Max LLORCA – Alain DUPEYRON – Mohamed FELLAH – Maïté FRANCOIS – Ludovic MARTINEZ

Suppléants :

Clémence ROBERT – Michel LOUART – Thierry HERMEREL – Jean Marie NKOLLO – Baya KHERKHACH – René LABORIE – Anne GALLISSAIRES HECQUEFEUILLE – Catherine SAGNETTE – François BONNEAU – Nicole TISSIDRE – Gautier GUIGNARD

M. VEYRET, au nom de l'Opposition, propose la candidature de M. Jean Louis MATEOS comme Titulaire et Alain BEDOURET comme suppléant.

### **M. GOUNOU**

M. le Maire et chers collègues, le poste de délégué de la ville d'Agen à la CAA ,proposé à l'Opposition municipale, s'inscrit dans une démarche affichée et assumée de volonté d'ouverture.

Je précise que cette initiative de notre Maire Jean Dionis a été validée à l'unanimité par tous les élus et colistiers de la liste « Agen Même », porteuse en son sein de cet état d'esprit facilitateur de démarche d'avancée démocratique. Pour nous, Agen n'est ni de droite ni de gauche, mais au centre de nos préoccupations.

Toutefois, je m'interroge sur le niveau de représentativité et l'attitude que sera appelé à tenir notre collègue de l'opposition au sein de cet organisme qui est, pas essence,

un lieu de recherche de consensus. En effet, si j'en crois les premières déclarations de chacun des quatre leaders composant la gauche -dite unie-, je reste perplexe.

Amertume et déception compréhensibles mises à part, j'y ai décelé de vraies divergences de fond et de forme. Entre silence et critiques circonstanciées des uns et agressivité dogmatique des autres, des désaccords fondamentaux lézardent déjà la belle unité de façade.

Dans ces conditions d'opposition plurielle et d'unité non garantie, la représentativité de notre collègue de l'opposition apparaît pour le moins aléatoire.

Mon propos n'est pas de faire un procès d'intention mais simplement d'attirer l'attention de chacune et chacun de nous sur le profil de ce délégué, au sein d'un organisme où la prise de décision est, par nature et par tradition, collégiale et consensuelle. L'expérience récente montre en la matière les limites des engagements en fonction des personnalités.

Je veux croire en la sagesse et rester optimiste. A cet égard et pour me rassurer, je reprendrai les propos que tenait M. Veyret en 2001 lors de la même séance de désignation des délégués à la CAA, je le cite : « *la communauté d'agglomération ne peut tenir lieu de tribune politique* ».

Dont acte, en croisant les doigts pour que la lettre ne s'éloigne pas de l'esprit. Pour ma part, je reste un adepte de la main tendue. Je vous remercie.

## **M. VEYRET**

Cela dépend de ce que vous entendez par tribune « *politique* ». Tout au long de son histoire, l'intercommunalité de cette agglomération a connu des prises de position qui ont placé la ville d'Agen en situation de conflit avec les communes périphériques. Cela peut être une tribune politique.

Pour ce qui est du consensus, on peut y croire, sauf qu'il ne fait pas toujours avancer. C'est d'ailleurs ce que j'avais reproché, à l'époque où j'étais vice-président à la CAA, dans la mesure où malgré une majorité, certains dossiers importants - comme le logement social- n'arrivaient pas à avancer.

Il y aura donc forcément des prises de positions. Mais qu'est ce qui vous laisse prévoir qu'elles pourraient être en contradiction entre l'intérêt de la ville d'Agen et l'intérêt de la Communauté d'agglomération.

Je ne pense pas qu'on puisse gérer l'intérêt général en restant dans une structure dont le consensus ne permet pas d'avancer, A titre d'exemple, la ville d'Agen -qui possède 80 % de logements sociaux sur l'agglomération- a besoin d'un effort particulier de la part des communes périphériques pour diminuer cet écart entre la ville-centre -qui assume l'ensemble des prestations sociales au bénéfice d'un public en difficulté-, et les communes périphériques qui, ayant souvent l'avantage de posséder des zones industrielles et des richesses produites, n'assument pourtant pas d'action sociale en faveur de ce public fragile. Et donc, dans ce domaine, le conseiller municipal d'opposition ne pourra être qu'en position consensuelle avec la ville d'Agen –et non pas contre-.

A l'époque, nous avons désigné un membre de l'opposition comme délégué suppléant à la CAA. Et celui-ci a effectivement siégé, même sur des dossiers importants sur lesquels il avait parfois des positions différentes de celles de la majorité de la ville d'Agen -je pense à l'espace Cancelles où il a voté contre-. Car lorsque vous avez une délégation, même si vous ne faites pas partie d'une majorité, vous gardez votre libre arbitre, votre analyse personnelle d'un dossier et votre choix au moment du vote. Si un consensus est établi au sein même de ce conseil municipal, il n'y aura aucun problème dans la délégation de vote donnée à notre représentant, qui est aussi le représentant de 48 % des agenais.

Mais tout dépend de ce que vous appelez une tribune politique. J'ai toujours été contre une tribune politicienne car mes plus grands conflits m'ont opposé à des gens de ma propre famille politique.

Il existe des choses essentielles pour une ville comme Agen -des charges de centralité majeures, des problèmes sociaux importants- pour lesquelles elle a besoin d'être aidée. Mais je ne suis pas persuadé que les autres communes aient toujours envie de nous aider.

## **M. BEDOURET**

Concernant la question des commissions, et ayant déjà fait un mandat dans l'opposition de 1995 à 2001, puis dans la majorité jusqu'en 2008, je sais que les commissions n'ont jamais fonctionné. Et cela car toutes les décisions sont prises en amont des commissions, qui deviennent alors de simples chambres d'enregistrement.

Par contre nous sommes attachés, durant ce mandat, à proposer à la Majorité de participer pleinement aux dossiers. Nous l'avons fait nous-mêmes en proposant à Mme Maïoroff de travailler sur le projet urbain, car nous savions parfaitement que ce projet engageait la ville pour de nombreuses années.

Je prends avec plaisir le fait que vous nous proposiez un poste de titulaire. Nous vous l'avions refusé en 2001 car il existait déjà des différends avec votre opposition dans le mandat précédent de 1995 à 2001. Il était de bonne guerre qu'en 2001, nous vous propositions simplement un poste de suppléant. Aujourd'hui vous semblez évoluer sur le sujet, et c'est très bien.

Quant à M. Gounou, je l'invite à attendre qu'il y ait réellement des dissensions entre nous avant de les constater. Vous anticipez à mon goût un peu trop largement. Et méfiez-vous, car les dissensions apparaissent le plus souvent dans son propre camp -je suis bien placé pour le savoir- lors de prises de position fortes sur des sujets forts pour la ville d'Agen.

Je vous invite donc à plus de prudence.

## **M. MATEOS**

L'intervention de M. Gounou me surprend et l'accueil me paraît assez « musclé ».

Lors du précédent mandat, je me suis investi dans ma délégation d'adjoint au maire, je compte maintenant m'impliquer tout autant en qualité de conseiller communautaire dans cette instance.

C'est un honneur qui m'est fait par le Conseil Municipal, et en particulier par le groupe d'Alain Veyret. J'arrive à la C.A.A. tout candide car je n'ai pas siégé lors du précédent mandat, même pas en tant que suppléant, je viens animé par de bons sentiments pour travailler.

Mais s'il vous plait, M. Gounou, un peu de modération.

## **Mme MAIOROFF**

Je voudrais simplement souligner, M. le Maire, le fait que vous avez tenu parole sur la représentation d'un membre de l'opposition en tant que titulaire au sein du Conseil de la Communauté d'agglomération. Je crois savoir que la ville de Nérac qui a basculé, n'a pas eu la même largesse d'esprit.

Je m'étais félicitée que la municipalité précédente ait donné une place à l'opposition municipale dans la constitution du projet «*Agen s' imagine*». Je souhaite faire de même puisque nous allons rapidement constituer un groupe de travail. Et je demanderai à l'opposition municipale de siéger dans ce groupe de projet.

## **M. DIONIS du SEJOUR**

Concernant l'intervention de notre collègue André Gounou, je dirais que si on fait un geste, on le fait à fond. Nous accueillons un membre de l'opposition et nous l'accueillons dans toute sa dimension, y compris sa dimension de liberté d'expression. En tout cas, personnellement, je le fais ainsi.

Je suis sûr que nous aurons parfois des divergences. Mais je suis sûr aussi que, sur d'autres délibérations, nous nous retrouverons –ou bien c'est à ne rien comprendre de l'intérêt général d'Agen même-.

Je souhaite la bienvenue au nom de tout le conseil à Jean Louis Matéos et Alain Bédouret dans notre sélection Agen Même à la CAA. Je suis persuadé que sa fibre radicale fera en sorte que nous trouverons ensemble les compromis nécessaires.

En ce qui concerne les commissions, nous avons un véritable chantier devant nous. Alain Bédouret a dit que ce n'était que des chambres d'enregistrement, raison pour laquelle elles étaient désertées.

Pour parler du dernier mandat dont j'ai un souvenir fort –je parle du mandat 1995-2001 Chollet-, nous avons réussi à implanter une culture projet à la ville d'Agen, y compris avec les clubs, les associations, les riverains. Mais nous avons échoué avec les commissions municipales. C'est un gros enjeu de mobilisation de plus des deux tiers du conseil municipal, qui n'a pas de délégation –et donc pas directement de

pouvoir exécutif-. C'est aussi un gros enjeu démocratique et nous devons être audacieux. Nous allons nous laisser le temps qu'il faudra, puis nous délibérerons sur ce sujet, sachant que dès le 14 nous mettrons en place nos commissions. Sur la vie des commissions, sur la manière dont elles fonctionneront, sur leur règlement intérieur, nous avons vraiment à être audacieux sur le changement.

Nous passons au vote.

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de votants : .....	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	39
Nombre de bulletins blancs ou nuls :.....	0
Nombre de suffrages exprimés :.....	39
Majorité absolue : .....	20

### Ont obtenu

#### Titulaires :

Marie Françoise MASSALAZ .....	39 voix
Jean DIONIS du SEJOUR .....	39 voix
Laurence MAIOROFF .....	39 voix
Pierre CHOLLET .....	39 voix
Nadège LAUZZANA.....	39 voix
Corinne GRIFFOND.....	39 voix
Jean-Max LLORCA .....	39 voix
Alain DUPEYRON.....	39 voix
Mohamed FELLAH.....	39 voix
Maité FRANCOIS.....	39 voix
Ludovic MARTINEZ .....	39 voix
Jean Louis MATEOS.....	39 voix

#### Suppléants :

Clémence ROBERT .....	39 voix
Michel LOUART .....	39 voix
Thierry HERMEREL .....	39 voix
Jean Marie NKOLLO.....	39 voix
Baya KHERKHACH .....	39 voix
René LABORIE .....	39 voix
Anne GALLISSAIRES HECQUEFEUILLE .....	39 voix
Catherine SAGNETTE .....	39 voix
François BONNEAU.....	39 voix
Nicole TISSIDRE.....	39 voix
Gautier GUIGNARD .....	39 voix
Alain BEDOURET .....	39 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus :

## Titulaires

M. Françoise MASSALAZ  
Jean DIONIS du SEJOUR  
Laurence MAIOROFF  
Pierre CHOLLET  
Nadège LAUZZANA  
Corinne GRIFFOND  
Jean Max LLORCA  
Alain DUPEYRON  
Mohamed FELLAH  
Maïté FRANCOIS  
Ludovic MARTINEZ  
Jean Louis MATEOS

## Suppléants

Clémence ROBERT  
Michel LOUART  
Thierry HERMEREL  
Jean Marie NKOLLO  
Baya KHERKHACH  
René LABORIE  
Anne GALLISSAIRES HECQUEFEUILLE  
Catherine SAGNETTE  
François BONNEAU  
Nicole TISSIDRE  
Gautier GUIGNARD  
Alain BEDOURET

## **02 – REPRESENTATION DE LA VILLE D'AGEN AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT AGEN HABITAT**

### **M. Jean DIONIS du SEJOUR - Maire**

Une ordonnance du 1/02/2007 a transformé les Offices publics d'HLM en Offices publics de l'habitat.

Cette ordonnance a renvoyé à un décret d'application une nouvelle composition des conseils d'administration des offices. Ce décret n'étant pas publié, il convient de désigner, suivant la procédure encore en vigueur de l'article R. 421-55 du Code de la Construction et de l'Habitation, cinq délégués chargés de représenter la Ville d'Agen au Conseil d'Administration de l'Office public de l'habitat Agen Habitat.

### **M. DIONIS du SEJOUR**

Passons au vote.

#### **LE CONSEIL**

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

#### **DELIBERE**

ET

**PROCEDE à la désignation** des 5 représentants de la Ville d'Agen au Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat Agen Habitat.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de :

M. Françoise MASSALAZ – Jean DIONIS du SEJOUR – Catherine SAGNETTE – Baya KHERKHACH

M. Veyret, au nom de l'Opposition propose la candidature de Catherine PITOUS.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de votants : ..... 39  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ..... 39  
Nombre de bulletins blancs ou nuls : ..... 0  
Nombre de suffrages exprimés : ..... 39  
Majorité absolue : ..... 20

#### **Ont obtenu**

M. Françoise MASSALAZ..... 39 voix  
Jean DIONIS du SEJOUR.....39 voix  
Catherine SAGNETTE.....39 voix  
Baya KHERKHACH.....39 voix  
Catherine PITOUS.....39 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus :

**Marie-Françoise MASSALAZ**  
**Jean DIONIS du SEJOUR**  
**Catherine SAGNETTE**  
**Baya KHERKHACH**  
**Catherine PITOUS**

### **03 – REPRESENTATION DE LA VILLE D'AGEN AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

#### **M. Jean DIONIS du SEJOUR - Maire**

Le Centre Communal d'Action Sociale exerce dans chaque Commune les attributions qui lui sont confiées par le Code de la Famille et de l'Aide Sociale.

A ce titre, il anime une action générale de prévention et de développement social en liaison étroite avec les Institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables. Il participe à l'instruction des demandes d'Aide Sociale.

Il constitue un établissement public communal, administré par un Conseil d'Administration, présidé par le Maire ou, en son absence, par un Vice-Président élu par le Conseil.

Le Conseil d'Administration comprend outre le Maire, en nombre égal des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le Conseil municipal et des membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune.

Il revient au Conseil municipal de fixer le nombre de ces membres, dans la limite de 8 élus par le Conseil et 8 personnalités qualifiées nommés par le Maire.

#### **M. DIONIS du SEJOUR**

Passons au vote.

#### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

#### **DELIBERE**

et

\* **FIXE** à 5 le nombre de conseillers municipaux siégeant au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

\* **DESIGNE** à la représentation proportionnelle au plus fort reste les représentants de la Ville d'Agen

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de :

Corinne GRIFFOND – Pierre CHOLLET – Thierry HERMEREL – Baya KHERKHACH

M. VEYRET, au nom de l'Opposition propose la candidature de André MAZIERE.

### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de votants : ..... 39  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :..... 39  
Nombre de bulletins blancs ou nuls :..... 0  
Nombre de suffrages exprimés :..... 39

L'application de la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste donne le résultat suivant :

- 4 sièges pour la Majorité
- 1 siège pour l'Opposition

**Sont donc élus :**

**Corinne GRIFFOND  
Pierre CHOLLET  
Thierry HERMEREL  
Baya KHERKHACH  
André MAZIERES**

## **04 – REPRESENTATION DE LA VILLE D'AGEN AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER D'AGEN**

### **M. Jean DIONIS du SEJOUR - Maire**

Le Centre Hospitalier d'AGEN est un établissement public de santé communal dont les règles de fonctionnement sont fixées par le Code de la Santé Publique et qui est administré par un Conseil d'Administration composé de vingt et un membres et réunissant :

- des représentants des collectivités territoriales : Ville siège, autres Communes de la Région, Département, Région
- des représentants des médecins, infirmiers et autres personnels
- des personnalités qualifiées
- des représentants des usagers.

### **M. CHOLLET**

Permettez-moi, M. le Maire, de préciser que, dans notre majorité, nous avons deux membres du Centre Hospitalier Général, Maïté FRANCOIS, directrice de l'école d'infirmières, et moi-même.

Notre statut nous impose de ne pas participer au Conseil d'administration. C'est la raison pour laquelle nous ne figurons pas dans cette représentation, et je tenais à la préciser.

### **M. DIONIS du SEJOUR**

C'est bien de respecter votre statut.

### **M. VEYRET**

Les personnes du privé pouvaient y siéger, mais ne pouvaient pas être Président du Conseil d'administration. C'est pourquoi je n'y siégeais pas la dernière fois.

### **M. DIONIS du SEJOUR**

Passons au vote.

## **LE CONSEIL**

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

## **DELIBERE et**

**PROCEDE** à la désignation des 4 représentants de la Ville d'Agen au conseil d'administration du Centre Hospitalier d'AGEN.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de :  
Jean DIONIS du SEJOUR - Bernard LUSSET – Jean-Marie NKOLLO

M. VEYRET, au nom de l'Opposition propose la candidature de Alain VEYRET.

### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de votants : ..... 39  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :..... 39  
Nombre de bulletins blancs ou nuls : ..... 0  
Nombre de suffrages exprimés : ..... 39  
Majorité absolue : ..... 16

### **Ont obtenu**

Jean DIONIS du SEJOUR .....39 voix  
Bernard LUSSET .....39 voix  
Jean Marie NKOLLO .....39 voix  
Alain VEYRET .....39 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus :

**Jean DIONIS du SEJOUR**  
**Bernard LUSSET**  
**Jean-Maire NKOLLO**  
**Alain VEYRET**

## **05 – REPRESENTATION DE LA VILLE D'AGEN AU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES**

### **M. Jean DIONIS du SEJOUR - Maire**

La Caisse des Ecoles a pour mission de recevoir et de gérer les subventions accordées par la Collectivité Publique pour le fonctionnement des Ecoles.

Elle est administrée par un Comité qui, conformément aux dispositions du Décret 60-977 du 12 septembre 1960, peut comprendre :

- le Maire, Président
- les Inspecteurs de la circonscription
- un Membre désigné par le Préfet
- des Membres élus par les sociétaires
- un nombre de Conseillers Municipaux compris entre 2 et le tiers des membres de l'Assemblée Municipale.

### **M. DIONIS du SEJOUR**

Passons au vote.

#### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

#### **DELIBERE**

ET

\* **FIXE à 7** le nombre des représentants de la Ville au Comité de la Caisse des Ecoles.

\* **PROCEDE** à la désignation de ces 7 représentants.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de :

Maité FRANCOIS – Marie ESCULPAVIT – Baya KHERKHACH – Nicole TISSIDRE – Catherine SAGNETTE

M. VEYRET, au nom de l'Opposition, propose la candidature de Michelle LAURISSERGUES et Hayat EL MOUSSAOUI.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de votants : ..... 39  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :..... 39  
Nombre de bulletins blancs ou nuls :..... 9  
Nombre de suffrages exprimés :..... 39  
Majorité absolue : ..... 20

### Ont obtenu

Maïté FRANCOIS .....39 voix  
Marie ESCULPAVIT .....39 voix  
Baya KHERKHACH.....39 voix  
Nicole TISSIDRE .....39 voix  
Catherine SAGNETTE.....39 voix  
Michelle LAURISSERGUES .....39 voix  
Hayat EL MOUSSAOUI.....39 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus :

**Maïté FRANCOIS**  
**Marie ESCULPAVIT**  
**Baya KHERKHACH**  
**Nicole TISSIDRE**  
**Catherine SAGNETTE**  
**Michelle LAURISSERGUES**  
**Hayat EL MOUSSAOUI**

## **06 – REPRESENTATION DE LA VILLE D'AGEN AU COMITE SYNDICAL INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE LA REGION EST D'AGEN**

### **M. Jean DIONIS du SEJOUR - Maire**

Les Communes de Boé, Bon Encontre, Castelculier, Lafox et Agen ont créé entre elles un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple -le SIVOM d'Agén Est- compétent pour l'assainissement, l'adduction d'eau potable, la gestion du Centre aéré de Saint-Ferréol et l'aménagement de la zone industrielle Jean Malèze.

En application des articles L 5212-7 et L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et des statuts du SIVOM, la représentation de la Ville d'Agén au Comité Syndical est assurée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

### **M. DIONIS du SEJOUR**

Passons au vote.

#### **LE CONSEIL**

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

#### **DELIBERE**

ET

\* **PROCEDE à la désignation** des 2 représentants titulaires et des 2 suppléants de la Ville d'Agén au Comité du SIVOM d'Agén Est.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de :

Titulaires : Ludovic MARTINEZ et Laurence MAIOROFF

Suppléants : Michel LOUART et François BONNEAU

Aucune autre candidature n'est proposée.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de votants : ..... 39  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :..... 39  
Nombre de bulletins blancs ou nuls :..... 0  
Nombre de suffrages exprimés :..... 39  
Majorité absolue : ..... 20

### Ont obtenu

Titulaires :

Ludovic MARTINEZ.....39 voix

Laurence MAIOROFF.....39 voix

Suppléants :

Michel LOUART.....39 voix

François BONNEAU.....39 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus :

**Titulaires :    Ludovic MARTINEZ  
                  Laurence MAIOROFF**

**Suppléants :   Michel LOUART  
                  François BONNEAU**

## **07 – REPRESENTATION DE LA VILLE D'AGEN AU COMITE SYNDICAL INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA MASSE ET DE LA LAURENDANNE**

### **M. Jean DIONIS du SEJOUR - Maire**

La Ville d'Agen adhère au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Masse et de la Laurendanne qui a pour objet l'aménagement hydraulique de la Masse, de la Laurendanne et de leurs affluents et en particulier :

- l'assainissement des terres
- l'écoulement des eaux pluviales
- l'entretien des berges,
- le soutien des étiages
- la lutte contre les inondations

ainsi que toute action concernant l'aménagement et le développement rural du bassin versant.

Elle y est associée aux Communes de Bajamont, La Croix Blanche, Laroque-Timbaut, Monbalen, Pont-du-Casse et Sauvagnas. Elle est représentée au Comité Syndical par 2 titulaires et 1 suppléant.

### **M. DIONIS du SEJOUR**

Passons au vote.

#### **LE CONSEIL**

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

#### **DELIBERE**

ET

**DESIGNE** conformément aux articles L 5212-7 et L 5211-7 du Code général des collectivités territoriales, les 2 représentants titulaires de la Ville d'Agen au Syndicat d'aménagement de la Masse et de Laurendanne, et leur suppléant.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de :

Titulaires : Mohamed FELLAH et Michel LOUART

Suppléant : Catherine SAGNETTE

Aucune autre candidature n'est proposée.

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de votants : ..... 39  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :..... 39  
Nombre de bulletins blancs ou nuls : ..... 0  
Nombre de suffrages exprimés : ..... 30  
Majorité absolue : ..... 20

### Ont obtenu

Titulaires :

Mohamed FELLAH .....39 voix

Michel LOUART .....39 voix

Suppléant :

Catherine SAGNETTE .....39 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus :

**Titulaires :     Mohamed FELLAH**  
**Michel LOUART**

**Suppléant :     Catherine SAGNETTE**

## **08 – REPRESENTATION DE LA VILLE D'AGEN A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES ENTRE LA CAA ET LES COMMUNES MEMBRES**

**M. Jean DIONIS du SEJOUR - Maire**

En application de l'article L 1609 nonies C-IV du Code général des impôts, les établissements publics de coopération intercommunale à taxe professionnelle unique sont dotés d'une Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Aux termes du règlement intérieur de la commission créée par la Communauté d'agglomération d'Agen, chaque commune y est représentée par 2 délégués.

**M. DIONIS du SEJOUR**

Passons au vote.

### **LE CONSEIL**

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**PROCEDE** à la désignation des 2 représentants de la ville d'Agen à la Commission Locale d'évaluation des transferts de charges.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de :

Bernard LUSSET et Laurence MAIOROFF

Aucune autre candidature n'est proposée.

### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de votants : .....	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	39
Nombre de bulletins blancs ou nuls : .....	0
Nombre de suffrages exprimés : .....	39
Majorité absolue : .....	20

### **Ont obtenu**

Bernard LUSSET .....	39 voix
Laurence MAIOROFF .....	39 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus :

**Bernard LUSSET**  
**Laurence MAIOROFF**

## **09 – REPRESENTATION DE LA VILLE D'AGEN AU SIVU DU CHENIL-FOURRIERE DE LOT-ET-GARONNE**

### **M. Jean DIONIS du SEJOUR - Maire**

Les statuts du SIVU du chenil-fourrière de Lot-et-Garonne prévoient que le conseil d'administration comprend 1 représentant de chaque commune membre.

### **M. MARTINEZ**

Je rappelle qu'André Gounou a la délégation de la police. Il s'est engagé à dresser des chiens policiers formés.

### **M. DIONIS du SEJOUR**

Passons au vote.

#### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

#### **DELIBERE**

ET

**PROCEDE** à la désignation du représentant Titulaire et du représentant suppléant de la ville d'Agen au SIVU du chenil-fourrière de Lot-et-Garonne.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de :

Titulaire : André GOUNOU

Suppléant : Serge LAFON

Aucune autre candidature n'est proposée.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de votants : .....	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	39
Nombre de bulletins blancs ou nuls :.....	0
Nombre de suffrages exprimés :.....	39
Majorité absolue : .....	20

#### **Ont obtenu**

Titulaire :

André GOUNOU.....39 voix

Suppléant :

Serge LAFON.....39 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus :

**Titulaire : André GOUNOU**

**Suppléant : Serge LAFON**

## **10 – REPRESENTATION DE LA VILLE D'AGEN AUX COMMISSIONS D'ADJUDICATION OU D'APPEL D'OFFRES**

### **M. Jean DIONIS du SEJOUR - Maire**

L'article 22 du Code des marchés publics prévoit que la Commission d'adjudication ou d'appel d'offres est composée pour les communes de 3 500 habitants et plus, par le Maire, Président, ou son représentant et par cinq membres du Conseil municipal élus par le Conseil. Des membres suppléants doivent également être désignés.

L'élection a lieu sur la même liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

### **M. DIONIS du SEJOUR**

Il s'agit d'une instance importante, tant en terme de respect des textes que d'impact économique, puisque c'est l'instance où s'attribuent les marchés municipaux.

Passons au vote.

### **LE CONSEIL**

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET

**PROCEDE à la désignation** des cinq représentants titulaires et des cinq suppléants à la Commission d'adjudication ou d'appel d'offres.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de :

Titulaires : Dany CASTAING – André GOUNOU – René LABORIE – Marie Hélène COULON

Suppléants : Anne GALLISSAIRES HECQUEFEUILLE – Serge LAFON – François BONNEAU – Emmanuelle TEMPIER

L'Opposition propose la candidature de :

Titulaire : Alain VEYRET  
Suppléant : Maïté ALONSO

### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de votants : ..... 39  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :..... 39  
Nombre de bulletins blancs ou nuls :..... 0  
Nombre de suffrages exprimés :..... 39

Ont obtenu :

Liste de la Majorité :.....30 VOIX  
Liste de l'opposition : .....9 VOIX

L'application de la règle de la proportionnelle au plus fort reste donne le résultat suivant :

- 4 sièges pour la Majorité
- 1 siège pour l'Opposition

### **Sont donc élus :**

**Titulaires :** Dany CASTAING  
André GOUNOU  
René LABORIE  
Marie Hélène COULON  
Alain VEYRET

**Suppléants :** Anne GALLISSAIRES HECQUEFEUILLE  
Serge LAFON  
François BONNEAU  
Emmanuelle TEMPIER  
Maité ALONSO

## **11 – REPRESENTATION DE LA VILLE D'AGEN AU CONSEIL DE DISCIPLINE ET DE RECOURS DE LA REGION AQUITAINE**

### **M. Jean DIONIS du SEJOUR - Maire**

Le Décret 89-677 du 18 septembre 1989, modifié par le décret 93-1345 du 28 décembre 1993, relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux prévoit la création dans chaque région d'un Conseil de Discipline de recours, comprenant en nombre égal des représentants du personnel et des représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Ces représentants sont désignés par tirage au sort parmi les membres des Conseils Municipaux des Communes de plus de 20 000 habitants et parmi les maires des communes de moins de 20 000 habitants.

Ces membres sont choisis sur une liste comportant, pour chaque commune, le nom d'un membre du Conseil Municipal désigné par l'Assemblée dont il fait partie.

### **M. DIONIS du SEJOUR**

Passons au vote.

#### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

#### **DELIBERE**

ET

**PROCEDE à la DESIGNATION** du représentant de la Ville d'Agen qui participe au tirage au sort pour la formation du Conseil de Discipline de Recours de la Région Aquitaine.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de Ludovic MARTINEZ

Aucune autre candidature n'est proposée.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de votants : .....	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	39
Nombre de bulletins blancs ou nuls :.....	0
Nombre de suffrages exprimés :.....	39
Majorité absolue : .....	20

**A obtenu**

Ludovic MARTINEZ.....39 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, est élu :

**Ludovic MARTINEZ**

## **12 – REPRESENTATION DE LA VILLE D'AGEN A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES MENUS**

### **M. Jean DIONIS du SEJOUR - Maire**

Le traité de concession, passé en 1997 avec la Société AVENANCE, prévoit la mise en place d'une commission des menus, instance consultative qui s'inscrit dans le cadre de l'article L 2143-4 du Code général des collectivités territoriales, pour informer les différentes parties concernées sur le fonctionnement du service et leur permettre d'exprimer leurs avis quant aux menus et à toutes questions relatives à ce service : animations, hygiène.

Cette commission, présidée par le Maire ou son représentant est composée :

- \* de 5 élus représentant la ville
- \* d'un responsable administratif désigné par le Maire
- \* d'un représentant des parents d'élèves
- \* d'un représentant des directeurs des écoles maternelles et élémentaires
- \* de deux représentants de la société concessionnaire.

### **M. BEDOURET**

Ce n'est plus la société Avenance.

### **M. VEYRET**

Oui, mais il s'agit dans le rapport du traité de concession qui date de 1997

### **M. DIONIS du SEJOUR**

C'était un rappel historique. Merci pour votre vigilance.

### **M. DIONIS du SEJOUR**

Passons au vote.

### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET

**DESIGNE** les 5 élus représentant la Ville au sein de la Commission des menus de la restauration scolaire.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de :

Maïté FRANCOIS – Corinne GRIFFOND – Catherine SAGNETTE – Marie ESCULPAVIT

M. VEYRET, au nom de l'Opposition, propose la candidature de Maïté ALONSO.

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de votants : ..... 39  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :..... 39  
Nombre de bulletins blancs ou nuls : ..... 0  
Nombre de suffrages exprimés : ..... 39  
Majorité absolue : ..... 20

### Ont obtenu

Maïté FRANCOIS .....39 voix  
Corinne GRIFFOND .....39 voix  
Catherine SAGNETTE .....39 voix  
Marie ESCULPAVIT .....39 voix  
Maïté ALONSO.....39 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, est élu :

**Maïté FRANCOIS**  
**Corinne GRIFFOND**  
**Catherine SAGNETTE**  
**Marie ESCULPAVIT**  
**Maïté ALONSO**

## **13 – REPRESENTATION DE LA VILLE D'AGEN A LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE DE LA SOGAD**

### **M. Jean DIONIS du SEJOUR - Maire**

L'article L 125-1 du Code de l'Environnement prévoit la création, sur tous sites d'élimination et de stockage de déchets, d'une Commission locale d'information et de surveillance où siègent, avec des représentants des administrations, de l'exploitant et des associations de protection de l'environnement, des représentants des Collectivités territoriales concernées.

La SOGAD entre dans cette catégorie d'établissement, et il convient que nous désignons un représentant titulaire et un représentant suppléant.

### **M. DIONIS du SEJOUR**

Passons au vote.

#### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

#### **DELIBERE**

ET

**PROCEDE** à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au Comité Local d'Information et de Surveillance de la SOGAD.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de :

Titulaire : Pierre CHOLLET  
Suppléant : Maïté FRANCOIS

Aucune autre candidature n'est proposée.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de votants : ..... 39  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :..... 39  
Nombre de bulletins blancs ou nuls :..... 0  
Nombre de suffrages exprimés :..... 39  
Majorité absolue : ..... 20

Titulaire :  
Pierre CHOLLET .....39 voix

Suppléant :  
Maïté FRANCOIS .....39 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus :

**Titulaire : Pierre CHOLLET**

**Suppléant : Maïté FRANCOIS**

## **14 – REPRESENTATION DE LA VILLE D'AGEN A LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE DE LA FERSO**

### **M. Jean DIONIS du SEJOUR - Maire**

L'article L 125-1 du Code de l'Environnement prévoit la création, sur tous sites d'élimination et de stockage de déchets, d'une Commission locale d'information et de surveillance où siègent, avec des représentants des administrations, de l'exploitant et des associations de protection de l'environnement, des représentants des Collectivités territoriales concernées.

La FERSO entre dans cette catégorie d'établissement, et il convient que nous désignions un représentant titulaire et un représentant suppléant.

### **M. DIONIS du SEJOUR**

Passons au vote.

#### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

#### **DELIBERE**

ET

**PROCEDE** à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au Comité Local d'Information et de Surveillance de la FERSO

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de :

Titulaire : Pierre CHOLLET  
Suppléant : Maïté FRANCOIS

Aucune autre candidature n'est proposée.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de votants : .....	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	39
Nombre de bulletins blancs ou nuls :.....	0
Nombre de suffrages exprimés :.....	39
Majorité absolue : .....	20

**Ont obtenu :**

Titulaire :

Pierre CHOLLET .....39 voix

Suppléant :

Maïté FRANCOIS .....39 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus :

**Titulaire : Pierre CHOLLET**

**Suppléant : Maïté FRANCOIS**

## **15 – REPRESENTATION DE LA VILLE D'AGEN A LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION DES ETABLISSEMENTS CLASSES SEVESO**

### **M. Jean DIONIS du SEJOUR - Maire**

L'article D 125-29 du Code de l'Environnement prévoit la création d'un Comité local d'information et de concertation dans le périmètre d'exposition aux risques des installations susceptibles de créer des risques très importants pour la santé ou la sécurité des populations voisines et pour l'environnement (classées SEVESO).

Dans l'agglomération agenaise, un Comité local à été créé par Arrêté Préfectoral du 7 février 2006, en raison de la présence des Entreprises :

- Clariant à Bon-Encontre
- De Sangosse à Pont-du-Casse
- Gruel-Fayer à Estillac
- 

Il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour ce Comité.

### **M. DIONIS du SEJOUR**

Passons au vote.

#### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

#### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**PROCEDE** à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au Comité Local d'Information et de Concertation des établissements classés SEVESO de l'agglomération.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de :

Titulaire : André GOUNOU

Suppléant : Jean-Max LLORCA

Aucune autre candidature n'est proposée.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de votants : .....	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	39
Nombre de bulletins blancs ou nuls :.....	0
Nombre de suffrages exprimés :.....	39
Majorité absolue : .....	20

**Ont obtenu :**

Titulaire :

André GOUNOU.....39 voix

Suppléant :

Jean-Max LLORCA .....39 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus :

**Titulaire :        André GOUNOU**

**Suppléant :      Jean-Max LLORCA**

## **16 – DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE**

### **M. Jean DIONIS du SEJOUR - Maire**

Le Ministère de la Défense a demandé d'instaurer au sein de chaque Conseil municipal, une fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Ce conseiller a vocation à être un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics en charge de cette mission. Il est destinataire d'une information régulière et sera en mesure de la diffuser.

Il a également vocation à entretenir les relations avec le monde des Anciens Combattants.

### **M. DIONIS du SEJOUR**

Il s'agit d'un poste important, dont notre ami Louan avait honoré la charge avec assiduité lors du dernier mandat.

Passons au vote.

#### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

#### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**PROCEDE** à la désignation de ce Conseiller municipal en charge des questions de Défense.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de :

André GOUNOU

Aucune autre candidature n'est proposée.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de votants : .....	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	39
Nombre de bulletins blancs ou nuls :.....	0
Nombre de suffrages exprimés :.....	39
Majorité absolue : .....	20

**A obtenu :**

André GOUNOU.....39 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, est élu :

**André GOUNOU**

## **17 – REPRESENTATION DE LA VILLE D'AGEN A LA SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LOT-ET-GARONNE – SEM 47**

### **M. Jean DIONIS du SEJOUR - Maire**

La Société d'Aménagement de Lot-et-Garonne SEM 47, a notamment pour vocation de réaliser des opérations d'aménagement, de rénovation urbaine, de restauration immobilière, de procéder à l'étude et à la construction d'immeubles, de gérer des immeubles construits, de réaliser des lotissements et plus généralement de réaliser pour le compte notamment des Collectivités Territoriales, toutes opérations immobilières.

La Ville d'Agen qui a participé à sa création y est associée, notamment au Département, à la Région, aux Communes de Villeneuve-sur-Lot, Aiguillon, Boé et Bon-Encontre, à la Chambre de Commerce et d'Industrie, à la Chambre des Métiers, et à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les statuts de la SEM 47 prévoient que la Ville d'Agen est représentée à son Conseil d'Administration, par un délégué.

### **M. DIONIS du SEJOUR**

Passons au vote.

#### **LE CONSEIL**

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

#### **DELIBERE**

ET

**PROCEDE** à la désignation du représentant de la Ville d'Agen au Conseil d'Administration de la Société d'Aménagement de Lot-et-Garonne

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de :

Laurence MAIOROFF

Aucune autre candidature n'est proposée.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de votants : .....	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	39
Nombre de bulletins blancs ou nuls :.....	0
Nombre de suffrages exprimés :.....	39
Majorité absolue : .....	20

**A obtenu :**

Laurence MAIOROFF .....39 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, est élu :

**Laurence MAIOROFF**

**18 – REPRESENTATION DE LA VILLE D'AGEN AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE DE GESTION DU PARC DES EXPOSITIONS D'AGEN – AGEN EXPO CONGRES**

**M. Jean DIONIS du SEJOUR - Maire**

La gestion du Parc des Expositions d'Agen est assurée par une Société d'Economie Mixte où la Ville d'Agen, qui détient 5 % des parts, est représentée au Conseil d'Administration par un administrateur.

**M. DIONIS du SEJOUR**

Passons au vote.

**LE CONSEIL**

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

**DELIBERE**

ET

**PROCEDE à la DESIGNATION** du représentant de la Ville au Conseil d'Administration de la S.E.M. Agen Expo Congrès.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de :

Jean Marie NKOLLO

Aucune autre candidature n'est proposée.

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de votants : .....	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	39
Nombre de bulletins blancs ou nuls :.....	0
Nombre de suffrages exprimés :.....	39
Majorité absolue : .....	20

**A obtenu :**

Jean Maire NKOLLO .....39 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, est élu :

**Jean Marie NKOLLO**

## **19 – REPRESENTATION DE LA VILLE D'AGEN A L'OFFICE DE TOURISME – SYNDICAT D'INITIATIVE**

### **M. Jean DIONIS du SEJOUR - Maire**

Les statuts de l'office du Tourisme – Syndicat d'Initiative d'Agen déterminent ainsi qu'il suit la composition du Conseil d'Administration :

- 12 membres élus par l'Assemblée Générale
- 5 membres désignés par le Conseil Municipal
- 4 membres dits « Personnalités Qualifiées désignées conjointement par le Maire et le Président de l'Association.

### **M. DIONIS du SEJOUR**

Passons au vote.

#### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

#### **DELIBERE**

ET

**PROCEDE** à la désignation des représentants de la Ville d'Agen au Conseil d'Administration de l'office du Tourisme – Syndicat d'Initiative d'Agen.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de :

André GOUNOU – Nadège LAUZZANA – Clémence ROBERT –  
Emmanuelle TEMPIER

L'Opposition propose la candidature de Antoine FINE.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de votants : ..... 39  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :..... 39  
Nombre de bulletins blancs ou nuls :..... 0  
Nombre de suffrages exprimés :..... 39  
Majorité absolue : ..... 20

#### **Ont obtenu :**

André GOUNOU.....39 voix  
Nadège LAUZZANA .....39 voix  
Clémence ROBERT .....39 voix  
Emmanuelle TEMPIER.....39 voix  
Antoine FINE .....39 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus :

**André GOUNOU**  
**Nadège LAUZZANA**  
**Clémence ROBERT**  
**Emmanuelle TEMPIER**  
**Antoine FINE**

## **20 – REPRESENTATION DE LA VILLE D'AGEN AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX**

**M. Jean DIONIS du SEJOUR - Maire**

Les statuts du Comité des Œuvres Sociales des fonctionnaires territoriaux de l'agglomération agenaise, prévoient la présence à titre consultatif de deux représentants du Conseil Municipal de la Ville d'AGEN au sein du Conseil d'Administration.

**M. DIONIS du SEJOUR**

Passons au vote.

### **LE CONSEIL**

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET

\* **PROCEDE** à la désignation des 2 représentants de la Ville d'Agen au Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales des fonctionnaires territoriaux de l'agglomération agenaise

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de :

Ludovic MARTINEZ – Marie Hélène COULON

Aucune autre candidature n'est proposée.

### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de votants : ..... 39  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :..... 39  
Nombre de bulletins blancs ou nuls :..... 0  
Nombre de suffrages exprimés :..... 39  
Majorité absolue : ..... 20

### **Ont obtenu :**

Ludovic MARTINEZ.....39 voix  
Marie Hélène COULON.....39 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus :

**Ludovic MARTINEZ**  
**Marie Hélène COULON**

## **21 – REPRESENTATION DE LA VILLE D'AGEN A L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EXPRESSION MUSICALE - ADEM**

**M. Jean DIONIS du SEJOUR - Maire**

L'Association pour le Développement de l'Expression Musicale a pour but de contribuer au développement artistique et culturel de la Ville, du Département et de la Région, en facilitant l'accès à la connaissance et à la pratique des musiques amplifiées et notamment d'assurer la gestion, l'animation et le développement du Florida.

Elle associe la Ville, le Département et la Région à des personnes physiques et morales -musiciens, public, opérateurs culturels-.

Les statuts de l'ADEM prévoient que les 5 membres de l'association représentant la Ville d'Agen doivent être désignés par délibération du Conseil municipal dans les 3 mois du renouvellement général du Conseil municipal.

**M. DIONIS du SEJOUR**

Passons au vote.

### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**DESIGNE** les 5 représentant la Ville d'Agen au sein de l'Association pour le Développement de l'Expression Musicale.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de :

Nadège LAUZZANA – Mohamed FELLAH – Clémence ROBERT –  
Jacqueline BLADINIERES

M. VEYRET, au nom de l'Opposition propose la candidature de Michelle LAURISSERGUES

### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de votants : ..... 39  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :..... 39  
Nombre de bulletins blancs ou nuls : ..... 0  
Nombre de suffrages exprimés : ..... 39  
Majorité absolue : ..... 20

**Ont obtenu**

Nadège LAUZZANA .....39 voix  
Mohamed FELLAH .....39 voix  
Clémence ROBERT .....39 voix  
Jacqueline BLADINIERES.....39 voix  
Michelle LAURISSERGUES .....39 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus :

**Nadège LAUZZANA**  
**Mohamed FELLAH**  
**Clémence ROBERT**  
**Jacqueline BLADINIERES**  
**Michelle LAURISSERGUES**

## **22 – REPRESENTATION DE LA VILLE D'AGEN A L'ASSOCIATION « LE TEMPS DES TOUT PETITS »**

### **M. Jean DIONIS du SEJOUR - Maire**

Les statuts de l'Association « Le Temps des Tout Petits », association d'éducation populaire visant à organiser des services en direction de jeunes enfants, prévoient la présence au sein du Conseil d'administration de 3 représentants de la Ville d'Agen désignés par le Conseil Municipal.

### **M. DIONIS du SEJOUR**

Passons au vote.

#### **LE CONSEIL**

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

#### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**PROCEDE** à la désignation des 3 représentants de la Ville d'Agen au Conseil d'Administration de l'Association « Le Temps des Tout Petits ».

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de :

Corinne GRIFFOND – Marie ESCULPAVIT – Anne GALLISSAIRES  
HECQUEFEUILLE

Aucune autre candidature n'est proposée.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de votants : ..... 39  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :..... 39  
Nombre de bulletins blancs ou nuls :..... 0  
Nombre de suffrages exprimés :..... 39  
Majorité absolue : ..... 20

#### **Ont obtenu**

Corinne GRIFFOND .....39 voix  
Marie ESCULPAVIT .....39 voix  
Anne GALLISSAIRES HECQUEFEUILLE...39 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus :

**Corinne GRIFFOND**  
**Marie ESCULPAVIT**  
**Anne GALLISSAIRES HECQUEFEUILLE**

### **M. VEYRET**

Je vous souhaite bon courage !

## **23 – REPRESENTATION DE LA VILLE D'AGEN A L'ASSOCIATION « ATOUT PLIE »**

### **M. Jean DIONIS du SEJOUR - Maire**

Les statuts de l'Association ATOUT PLIE, qui gère la gestion du Plan Local d'Insertion par l'Economie et la répartition des fonds disponibles pour les actions en faveur des publics prioritaires, prévoient que les Communes Membres et la Communauté d'Agglomération sont représentées chacune au sein de l'Association par deux personnes déléguées à ce titre par leur organe délibérant.

### **M. DIONIS du SEJOUR**

Passons au vote.

#### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

#### **DELIBERE**

ET

**PROCEDE à la désignation** des deux représentants de la Ville d'Agen au sein de l'Association ATOUT PLIE.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de :  
Pierre CHOLLET – Mohamed FELLAH

Aucune autre candidature n'est proposée.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de votants : .....	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	39
Nombre de bulletins blancs ou nuls :.....	0
Nombre de suffrages exprimés :.....	39
Majorité absolue : .....	20

#### **Ont obtenu**

Pierre CHOLLET .....	39 voix
Mohamed FELLAH.....	39 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus :

**Pierre CHOLLET**  
**Mohamed FELLAH**

## **24 – REPRESENTATION DE LA VILLE D'AGEN AUX COMITES DE JUMELAGES**

### **M. Jean DIONIS du SEJOUR - Maire**

La représentation de la Ville d'Agen aux différents Comités de Jumelage est assurée dans les conditions suivantes :

- 5 Conseillers Municipaux pour les Comités de Jumelage avec Tolède, Dinslaken, Touapsé et Llanelli.

- 2 Conseillers Municipaux pour le Comité de Jumelage avec Corpus Christi.

### **M. DIONIS du SEJOUR**

Passons au vote.

#### **LE CONSEIL**

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

#### **DELIBERE**

ET

**PROCEDE** à la désignation des représentants de la Ville d'Agen à chaque Comité de Jumelage

Sont élus :

**Tolède** :                   Jean-Max LLORCA  
Anne GALLISSAIRES HECQUEFEUILLE  
Serge LAFON  
M. Hélène COULON  
Alain BEDOURET

**Dinslaken** :               Nicole TISSIDRE  
André GOUNOU  
Laurence MAIOROFF  
Jacqueline BLADINIERES  
Antoine FINE

**Touapsé**                   Gautier GUIGNARD  
André GOUNOU  
Corinne GRIFFOND  
Nicole TISSIDRE  
Hayat EL MOUSSAOUI

**Llanelli**

**Michel LOUART  
Alain DUPEYRON  
Bernard LUSSET  
Marie Françoise MASSALAZ  
Alain VEYRET**

**Corpus Christi**

**Clémence ROBERT  
Catherine SAGNETTE**

## **25 – REPRESENTATION DE LA VILLE D'AGEN A LA REGIE DE QUARTIER**

### **M. Jean DIONIS du SEJOUR - Maire**

Une régie de quartier a été créée par délibération du 5 octobre 1998 pour mettre en place des actions d'insertion de publics défavorisés et renforcer le lien social dans les quartiers tout en améliorant l'environnement de la vie quotidienne des habitants d'Agen Sud-Est.

Cette régie est constituée en association dirigée par un Conseil d'administration composé de 19 membres au maximum, dont 2 représentent la ville d'AGEN.

### **M. DIONIS du SEJOUR**

Passons au vote.

#### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

#### **DELIBERE**

ET

**PROCEDE à la désignation** des 2 représentants de la Ville d'Agen au Conseil d'Administration de la Régie de Quartier.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de :

Pierre CHOLLET – Mohamed FELLAH

Aucune autre candidature n'est proposée.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de votants : .....	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	39
Nombre de bulletins blancs ou nuls :.....	0
Nombre de suffrages exprimés :.....	39
Majorité absolue : .....	20

#### **Ont obtenu**

Pierre CHOLLET .....	39 voix
Mohamed FELLAH .....	39 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont élus :

**Pierre CHOLLET**  
**Mohamed FELLAH**

## **26 – REPRESENTATION DE LA VILLE D'AGEN AU SEIN DE L'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL DU CINEMA - ADRC**

**M. Jean DIONIS du SEJOUR - Maire**

L'Agence pour le développement régional du cinéma a pour objet de favoriser la desserte cinématographique de l'ensemble du territoire. Elle a vocation à conseiller les collectivités désirant aménager et développer des salles de cinéma Art et Essai.

La ville d'Agen, qui y a adhéré en 2002, est représentée par un élu désigné par le Conseil municipal.

**M. DIONIS du SEJOUR**

Passons au vote.

### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET

**DESIGNE** un représentant de la ville d'Agen au sein de l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de :

Nadège LAUZZANA

Aucune autre candidature n'est proposée.

### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de votants : .....	39
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....	39
Nombre de bulletins blancs ou nuls :.....	0
Nombre de suffrages exprimés :.....	39
Majorité absolue : .....	20

### **Ont obtenu**

Nadège LAUZZANA .....39 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, est élue :

**Nadège LAUZZANA**

## **27 – REPRESENTATION DE LA VILLE D'AGEN AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU SECOND DEGRE**

### **M. Jean DIONIS du SEJOUR - Maire**

Le Décret 85-924 du 30 août 1985 organise sur le plan administratif et financier les établissements publics locaux d'enseignement et s'applique aux Collèges et Lycées.

Le Conseil d'Administration des Lycées et Collèges comprend des représentants de la Commune, siège de l'établissement au nombre de :

- trois délégués pour les Collèges de plus de 600 élèves et pour les Lycées,
- deux délégués pour les Collèges de moins de 600 élèves.

Il convient donc de désigner les trois représentants de la ville dans chacun des Lycées.

Pour ce qui est des Collèges, chacun des quatre établissements agenais a un effectif proche de 600 élèves, légèrement supérieur ou légèrement inférieur, suivant les années.

Afin de ne pas être obligé de délibérer à chaque fois que cet effectif varie, je vous propose de dire que la troisième des personnes que nous allons désigner pour chacun des établissements sera notre délégué lorsque l'établissement aura un effectif supérieur à 600 élèves, les deux premières siégeant seules lorsque l'effectif est inférieur à 600 élèves.

### **M. DIONIS du SEJOUR**

Passons au vote.

#### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

**1°) PROCÉDE à la DESIGNATION** de trois représentants de la Ville dans chacun des établissements publics du second degré agenais.

**et par 38 VOIX FAVORABLES et 1 ABSTENTION**

**Sont élus :**

**LYCEES :**

De Baudre :

**Clémence ROBERT  
Baya KHERKHACH  
Alain DUPEYRON**

Palissy :

**Clémence ROBERT  
Nicole TISSIDRE  
Nadège LAUZZANA**

Lomet :

**Clémence ROBERT  
René LABORIE  
François BONNEAU**

**COLLEGES :**

Ducos du Hauron :

**Pierre CHOLLET  
Baya KHERKACH  
Marie ESCULPAVIT**

Dangla :

**Pierre CHOLLET  
Alain DUPEYRON  
BAYA KHERKHACH**

Jasmin :

**Catherine SAGNETTE  
Jean Marie NKOLLO  
Marie ESCULPAVIT**

Chaumié :

**Pierre CHOLLET  
Baya KHERKHACH  
Thierry HERMEREL**

2°) **DIT** que la représentation sera assurée dans les conditions définies ci-dessus.

## **28 – REPRESENTATION DE LA VILLE D'AGEN AUX CONSEILS DES ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES PUBLIQUES D'AGEN**

**M. Jean DIONIS du SEJOUR - Maire**

L'article 17 du décret 90-788 du 6 septembre 1990, institue un conseil d'école dans chaque école primaire et maternelle.

Ce conseil est composé :

- du Directeur, Président,
- du Maire ou de son représentant et d'un Conseiller Municipal désigné par le Conseil Municipal,
- des Maîtres d'école,
- des représentants des parents d'élèves,
- du Délégué Départemental de l'Education Nationale et d'un maître du réseau d'aide spécialisée.

**M. DIONIS du SEJOUR**

Nous avons eu une logique de désignation par quartier, en fonction des personnes domiciliées le plus près des écoles.

**M. MAZIERE**

Dans la mesure où, sur les écoles, vous retenez l'ensemble des représentations, je préfère m'abstenir et vous laisser le choix.

**M. DIONIS du SEJOUR**

Passons au vote.

### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

**PROCEDE** à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la Ville d'Agen aux Conseils des écoles maternelles et élémentaires. (tableau joint).

**Et par 38 VOIX FAVORABLES et 1 ABSTENTION**

Sont élus :

**Ecoles élémentaires :**

Titulaires

Annexe : .....**Maïté FRANCOIS**  
Joseph Bara : **Jacqueline BLADINIÈRES**  
Paul Bert : .....**Serge LAFON**  
Carnot : .....**Thierry HERMEREL**  
Gaillard : .....**André GOUNOU**  
E. Herriot : .....**Baya KHERKHACH**  
E. Lacour : .....**François BONNEAU**  
P. Langevin : .....**Mohamed FELLAH**  
E. Reclus : .....**Michel LOUART**  
Scaliger : .....**Laurence MAIOROFF**  
Sembel : .....**Nadège LAUZZANA**

Suppléants

Annexe : .....**Laurence MAIOROFF**  
Joseph Bara : .....**Gautier GUIGNARD**  
Paul Bert : .....**Laurence MAIOROFF**  
Carnot : .....**Pierre CHOLLET**  
Gaillard : .....**Jean-Max LLORCA**  
E. Herriot : .....**Pierre CHOLLET**  
E. Lacour : .....**René LABORIE**  
P. Langevin : .....**Corinne GRIFFOND**  
E. Reclus : .....**Catherine SAGNETTE**  
Scaliger : .....**Maïté FRANCOIS**  
Sembel : .....**Nicole TISSIDRE**

**Ecoles Maternelles :**

Titulaires

Carnot : .....**Thierry HERMEREL**  
Ch. Duffour : .....**Clémence ROBERT**  
La Gouffie : .....**Marie ESCULPAVIT**  
E. Herriot : .....**Baya KHERKHACH**  
E. Lacour : .....**François BONNEAU**  
P. Langevin : .....**Mohamed FELLAH**  
Les Petits Ponts : ... **Maïté FRANCOIS**  
Rodrigues : .....**Baya KHERKHACH**  
G. Salvan : .....**Jean Marie NKOLLO**  
Sembel : .....**Jean Marie NKOLLO**  
M. Sentini : .....**Catherine SAGNETTE**

Suppléants

Carnot : .....**Pierre CHOLLET**  
Ch. Duffour : .....**Gautier GUIGNARD**  
La Gouffie : .....**Baya KHERKHACH**  
E. Herriot : .....**Pierre CHOLLET**  
E. Lacour : .....**René LABORIE**  
P. Langevin : .....**Corinne GRIFFOND**  
Les Petits Ponts : **Laurence MAIOROFF**  
Rodrigues : .....**Marie ESCULPAVIT**  
G. Salvan : .....**Dany CASTAING**  
Sembel : .....**Dany CASTAING**  
M. Sentini : .....**Michel LOUART**

## **29 – REPRESENTATION DE LA VILLE D'AGEN AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE**

**M. Jean DIONIS du SEJOUR - Maire**

L'article L 442-8 du Code de l'Education prévoit, dans le cadre du Contrat d'Association, la participation d'un représentant de la commune siège de l'établissement aux réunions de l'organe compétent dans les écoles privées pour délibérer sur le budget des classes sous contrat.

**M. DIONIS du SEJOUR**

Passons au vote.

### **LE CONSEIL**

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET

**PROCEDE** à la désignation des représentants de la Ville d'Agen au Conseil d'Administration des établissements d'enseignement privé :

- Ecole Ste Foy
- Ecole Félix Aunac
- Ecole du Sacré Cœur

**Sont élus :**

Ecole Ste Foy : **Dany CASTAING**

Ecole Félix Aunac : **René LABORIE**

Ecole du Sacré Cœur : **Marie-Françoise MASSALAZ**

## **30 – REPRESENTATION DE LA VILLE D'AGEN AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES INSTITUTIONS SOCIALES ET MEDICO-SOCIALES**

### **M. Jean DIONIS du SEJOUR - Maire**

Les articles L 311-6 et D 311-18 du Code de l'Action Sociale et de la Famille instituent un Conseil d'établissement dans les institutions à caractère social et médico-social.

La commune du lieu d'implantation participe à ce Conseil de la vie sociale avec voix consultative.

De nombreux établissements de ce type existent sur le territoire de la Ville d'Agen, agissant essentiellement dans deux directions :

- accueil des jeunes en difficultés et des handicapés
- hébergement des personnes âgées.

C'est pourquoi il paraît opportun que nous désignions deux personnes pour représenter la ville, l'une chargée d'assister aux Conseils de la vie sociale, orientés vers l'accueil des jeunes et des handicapés, l'autre qui se chargerait des établissements d'hébergement des personnes âgées.

Nous pourrions également désigner un suppléant pour chacun de nos délégués afin que la représentation de la ville soit assurée en toutes circonstances.

### **M. DIONIS du SEJOUR**

Passons au vote.

#### **LE CONSEIL**

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

**PROCEDE** à la désignation des 2 représentants titulaires et des 2 représentants suppléants de la Ville d'Agen au Conseil de la vie sociale des Institutions Sociales et Médico-Sociales :

**et par 39 VOIX FAVORABLES**

**Sont élus :**

Ets accueillant des jeunes en difficulté et des handicapés :

Titulaire : **Jean-Max LLORCA**

Suppléant : **François BONNEAU**

Ets. accueillant des personnes âgées :

Titulaire : **Corinne GRIFFOND**

Suppléant : **Catherine SAGNETTE**

## **31 – CREATION DE DEUX EMPLOIS DE COLLABORATEUR DE CABINET**

### **M. Jean DIONIS du SEJOUR - Maire**

En vertu de l'article 110 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987, l'autorité territoriale peut, pour former son cabinet, librement recruter un ou plusieurs collaborateurs de cabinet, en dehors des règles statutaires habituelles.

Compte tenu de son importance démographique, la Ville d'Agen a droit à deux collaborateurs de cabinet.

### **M. DIONIS du SEJOUR**

Passons au vote.

#### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

#### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**1/- CREE** deux emplois de cabinet, à compter de la date de prise de fonction du maire.

**2/- INSCRIT** les crédits nécessaires à la rémunération de ces collaborateurs au :

Chapitre : 012 – Charges de personnel

Article : 64131 - Rémunération du personnel non titulaire

dans la limite budgétaire annuelle maximale de 99 120 €, en année pleine

**3/- AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter les collaborateurs de cabinet, dans la limite prévue à l'alinéa précédent.

### **M. DIONIS du SEJOUR**

Nous avons épuisé l'ordre du jour et nous allons en revenir à la question de M. Bédouret.

Au préalable, je tiens à remercier la Majorité et l'Opposition pour le caractère très constructif de cette mise en place de la représentation de la ville dans les instances où elle siège.

La parole est à M. Bédouret.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **M. BEDOURET**

M. le Maire, vous êtes dorénavant responsable de ce que mangeront nos enfants scolarisés. Mais vous êtes également député. Et sans vouloir exporter un débat qui aura lieu cette semaine à l'Assemblée concernant les OGM, je pense que nous devons en débattre durant quelques minutes.

Vous connaissez la position de Chambre d'Agriculture sur les OGM, mais aussi la position du Conseil régional, du Conseil général, des agriculteurs et des associations de consommateurs et de producteurs. Ils se sont plaints à moi du fait que vous ne leur faisiez pas assez de place pour recevoir les amendements qu'ils souhaitent vous proposer en vue du débat qui se tiendra la prochaine. Soit votre secrétariat est très occupé, soit...Toujours est-il qu'ils sont très insatisfaits de la manière dont vous avez accueilli les amendements proposés sur le projet de Loi à venir. Je vous rappelle cependant l'importance de cette question -et vous le savez-.

Dans son article premier, la Loi proposée fait référence à une protection de l'environnement, mais sans y inclure les productions agricoles –ce qui paraît surprenant pour ce type de débat-.

Je vous rappelle aussi que les premières études commencent à paraître sur les résistances aux espèces OGM de la part de certains papillons, larves et autres. Nous le constatons depuis maintenant un an.

Vous allez dire que c'est prématuré et que vous n'y avez pas réfléchi. Mais le débat a lieu la semaine prochaine, et j'espère que vous avez une idée des arguments que vous avancerez et des votes que vous allez formuler, car cette question est essentielle.

J'en reviens donc aux assiettes de nos enfants scolarisés : la Majorité précédente s'est attachée à labelliser les produits utilisés pour la confection des repas des scolaires agenais. Nous avons fait un effort conséquent dans ce domaine, alors qu'auparavant, la Sté Avenance ne donnait pas vraiment satisfaction sur ce plan.

Or les OGM sont une question essentielle du point de vue de l'alimentation humaine et animale.

### **M. DIONIS du SEJOUR**

Je réponds volontiers même si, en effet, ce sujet n'est pas de la compétence municipale.

Tout d'abord, j'ai pris le temps de recevoir et d'échanger avec M. Crouzet, porte-parole de la confédération paysanne. J'ai également reçu les représentants des agriculteurs qui, pour certains d'entre eux au moins, sont favorables aux OGM... Si, si, il y en a. J'ai donc fait un minimum d'auditions, mais je les ai faites.

Ensuite, en tant que Député, j'ai participé aux travaux de la Commission des affaires économiques sur ce texte. Les débats ont eu lieu mercredi soir au sein de cette commission et j'étais même porte-parole de ma famille politique.

Ma position est qu'il est urgent de mettre en place deux boussoles dans ce débat.

La première boussole est la raison, la solidité scientifique des argumentaires. J'accueille donc avec une très grande satisfaction la mise en place de la Haute Autorité en matière de biotechnologies, et notamment de ses deux chambres, celle en charge des aspects scientifiques, et la deuxième en charge des aspects éthiques, sociaux et économiques. Nous avons besoin depuis longtemps de cette Haute autorité, fondée de manière neutre et indépendante, et composée à la fois des militants anti-OGM et des grandes sociétés semencières. Il me semble que le montage de la Loi est positif. Et personnellement, sur un problème aussi complexe que celui des OGM, je retrouve des réflexes rationalistes en tentant d'établir la vérité scientifique de la manière la plus impartiale et solide possible et de n'avancer qu'ensuite –surtout lorsque les points de vue sont aussi contradictoires-. Voilà ma première boussole.

La deuxième est la boussole européenne. Car avoir une attitude franco-française c'est très bien, sauf que l'Espagne et l'Italie font des OGM sur des dizaines de milliers d'hectares. Et donc, à quoi cela va-t-il rimer de laisser entrer de l'agroalimentaire fabriqué à partir d'OGM, et nous, de rester le dernier village cathare luttant contre le dernier pourcentage d'OGM ?

Ce sont donc deux boussoles fortes -la boussole scientifique et la boussole d'attitude européenne-, qui vont me guider dans cette affaire.

Vous allez maintenant me demander : « *M. le Député, allez-vous voter ce texte ?* » Oui, je vais voter pour. Je vais voter pour, en essayant au maximum de peser et de présenter des amendements allant dans le sens d'une application progressive –tant pis si cela doit être lent-, et surtout réversible au regard des études scientifiques qui pourront être établies.

Voilà mes dispositions d'esprit à la veille du vote de ce texte.

## **M. BEDOURET**

Je déplore bien sûr que vous vous apprêtiez déjà à voter oui, car je pense que vous n'avez pas eu le temps de prendre connaissance de tous les amendements qui vous sont proposés. Vous me parlez d'agriculteurs favorables aux OGM et je peux dire qu'il y en a seulement 3 dans le département. ....

...Il s'agit aussi l'alimentation de nos enfants, Mme Maioroff. Et je pense que nous ne pouvons pas faire l'impasse là-dessus...

Je vous demande, tout à fait officiellement, d'examiner attentivement et d'inclure les 74 amendements qui vous ont été proposés et qui émanent des professions agricoles du Lot-et-Garonne, de la Confédération paysanne, et de tous les syndicats agricoles réunis -y compris la Coordination rurale-, de la Chambre d'Agriculture qui a déjà émis un texte sur ce sujet et qui vous demande de prendre un certain nombre

de précautions. Je parle scientifique mais également économique puisqu'il y a déjà des catastrophes en Inde, en Arizona aux USA, notamment sur le coton.

Informez-vous et vous trouverez une étude scientifique sur Internet qui détaille ce qui s'est passé en Inde et en Arizona sur le coton BT. Je vous demande donc de réfléchir et d'infléchir votre vote.

## **M. VEYRET**

Je suis d'accord avec vous pour dire que ce n'est pas un débat municipal, mais cela reste un débat important. Je n'avais pas l'intention de prendre la parole mais je vous ai entendu, et deux choses m'ennuient.

Sur le plan scientifique, je pense pouvoir dire certaines choses, ayant été membre de la Commission nationale consultative d'éthique où ces problèmes ont été abordés : il s'avère que nous n'avons aucune assurance aujourd'hui, quant à l'avenir des organismes génétiquement modifiés. D'ailleurs, de plus en plus, certains témoignages nous amènent à penser que nous jouons les apprentis sorciers et que nous nous mettons en difficulté pour parer aux dégâts que pourraient entraîner les OGM.

Ensuite vous n'avez pas abordé le problème économique et cela me gêne beaucoup. Le problème économique est simple : dans la mesure où de grands groupes multinationaux produisent des semences non reproductives, si cela n'est que peu inquiétant en France, cela pose un certain nombre de problèmes aux pays qui ont des difficultés à écouler leur production.

On a voulu faire croire que le fait de multiplier les OGM allait permettre à certains pays en voie de développement d'accroître leur production agricole. Or cela est totalement faux. D'abord parce qu'ils ne peuvent pas acheter les semences et que nous les ruinons progressivement en les orientant vers d'autres productions agricoles beaucoup plus dangereuses – puisque le plus souvent cela conduit au trafic de drogues comme je l'ai vu en Colombie, et comme on le voit apparaître de plus en plus en Afrique et un peu partout-. Voilà le danger.

L'Espagne et les Etats-Unis produisent effectivement des OGM. Mais la France est une puissance agricole capable de faire entendre sa voix et d'orienter les pratiques de certains pays d'Europe, et jusqu'à des pays d'autres continents.

Je ne suis pas un militant et vous ne m'avez jamais entendu trop crier, y compris lorsque j'étais député. Mais je me suis toujours intéressé aux conséquences liées à ces OGM et je suis convaincu qu'elles sont très dangereuses.

## **M. DIONIS du SEJOUR**

Pour terminer là-dessus, je vais d'abord lire les amendements –merci de me stimuler dans ma charge de Député, M. Bédouret-. Je n'ai pas l'habitude de mal faire mon travail de député, et je vous promets de les lire.

Vous me parlez de rapports évoquant des catastrophes au niveau des OGM, et je dois dire honnêtement que je ne les ai pas vus.

Par contre, ayant beaucoup de respect pour la communauté des chercheurs scientifiques, je les ai écoutés, y compris ceux libres de toute pression et de tous liens avec les firmes semencières. Et ils disent qu'aujourd'hui, l'on ne peut pas tirer un trait sur les avantages potentiels des OGM, à la fois en économie d'eau, en économie d'intrants chimiques. C'est une voix que j'entends, même s'il faut y aller doucement.

Rappelez-vous nos débats sur le nucléaire. Il faut de la modestie dans ces débats car en trente ans, nous avons dit –vous et moi- pas mal de bêtises sur le nucléaire. Il faut mettre le sujet en perspective.

Tout d'abord, je n'ai pas vu les catastrophes dont vous parlez. Ensuite, j'ai en face une communauté de chercheurs qui met l'accent sur les potentiels très intéressants en matière de bilan hydrique, etc.

Mais je suis assez d'accord avec ce qu'a dit Alain Veyret à la fin. Si nous devons avoir une position distincte par exemple des Etats-Unis, il faut qu'elle soit européenne ou bien elle sera balayée. Il s'agit donc pour nous de tenter d'embarquer sur une position commune nos partenaires européens.

Nous aurons une conjoncture favorable, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2008, avec la présidence française. C'est une opportunité importante que nous essaierons de saisir. Mais je ne suis pas sûr qu'une position extrémiste de notre part soit la meilleure manière d'aboutir à une position européenne sur les OGM. Voilà mon avis.

Nous arrêtons sur ce sujet et je donne la parole à M. Matéos.

## **M. MATEOS**

Monsieur le Maire, je voudrais intervenir en tant qu'ancien adjoint au Maire délégué à l'enfance et à la jeunesse, sous forme de passation de relais, et attirer votre attention sur les dossiers suivants :

D'abord sur le Contrat Educatif Local : le deuxième C.E.L. -signé avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et l'Inspection Académique de Lot-et-Garonne- arrive à son terme en Juin 2008.

Fin février, nous avons finalisé son évaluation et il convient maintenant de réunir le Comité de pilotage –pour notre part nous avons arrêté la date du 17 avril- afin d'élaborer le 3<sup>ème</sup> C.E.L. (Septembre 2008/Juin 2011) et transmettre le dossier pour validation et financement au Comité Départemental de pilotage. Pour ce 3<sup>ème</sup> Contrat, nous préconisons pour notre part que les enfants scolarisés dès le cours préparatoire participent. Aujourd'hui, le C.E.L. implique 25 associations, des animateurs et des éducateurs sportifs municipaux, propose 32 activités sportives, culturelles et scientifiques, regroupe 800 enfants du cycle III.

Les enjeux –vous les connaissez- sont multiples : compenser les inégalités d'accès à la culture, au savoir et aux sports, épanouir la personnalité de l'enfant et du jeune, favoriser la réussite scolaire, l'apprentissage à la vie sociale.

Le deuxième dossier concerne les technologies de l'information et de la communication à l'école :

Une convention de partenariat récente, entre la Ville et l'Inspection Académique décline les objectifs et les engagements de chacun, conformément à une circulaire du 7 novembre 2006 : permettre une appropriation la plus large possible de l'outil informatique et aider chaque élève à acquérir par le biais de l'école les compétences nécessaires pour l'obtention du Brevet Informatique et Internet (B2I) à l'issue de la scolarité primaire. Le Comité de pilotage T.I.C.E. est à mettre en place -nous avons prévu pour notre part son installation début avril- ayant pour mission d'impulser l'utilisation des TICE, d'examiner et donner un avis sur les projets, d'assurer le suivi et l'évaluation et de se prononcer sur les achats à effectuer. Aux objectifs pédagogiques, s'ajoutent des objectifs éducatifs : favoriser l'ouverture de l'école sur le quartier et le lien avec les parents d'élèves, en permettant aux enfants et/ou à leurs parents d'utiliser ces ressources sur des temps autres que scolaires.

Enfin, sur la rénovation des écoles, une réflexion entamée autour d'un Plan pluri-annuel de rénovation des bâtiments scolaires a permis de dégager les priorités 2008. Il reste à les examiner et à les valider dès maintenant. Il en est de même pour la réalisation de selfs-service dans les restaurants scolaires.

J'ajoute aussi, dans les dossiers en cours :

- la prise de possession par le Relais d'Assistants Maternelles de locaux supplémentaires rénovés, adaptés, au sein du Centre de loisirs de Donnefort.
- ou encore, en Mai 2008, la mise en place -avec l'organisation d'élections- du 3<sup>ème</sup> Conseil des Jeunes, instance constituant une véritable force de propositions.

Et puis, il existe les projets « Enfance Jeunesse » qui nous tiennent à cœur : la création d'une maison de la jeunesse, forte d'activités construites avec des professionnels de l'animation, tout comme le soutien au fonctionnement d'une crèche à horaires aménagés au Centre Hospitalier d'AGEN en font partie.

Et je terminerai par la nécessaire réflexion à lancer au sein de la C.A.A. sur la mise en œuvre d'une carte scolaire d'agglomération, une synergie doit véritablement s'opérer dans ce domaine.

Je vous remercie pour votre attention.

## **M. DIONIS du SEJOUR**

Merci, cher collègue, de nous donner l'ampleur de l'héritage et du travail à faire.

Bien sûr, tout est important. Et je voudrais saluer le fait que, sur cet aspect, il y a eu une vraie continuité sur deux mandats. En effet, le mandat du Docteur Chollet de 1995 à 2001 avait donné une impulsion sur la présence des technologies de l'information et de la communication dans les écoles. Et je voudrais saluer l'effort de la municipalité d'Alain Veyret dans ce domaine. Il y a donc là une continuité dynamique et positive. Donc comptez sur nous pour poursuivre dans ce sens. Je serais personnellement très vexé si nous passions globalement de 5 arobases à 4 ou à 3.

Je tiens à réagir sur les écoles. Car pour avoir lu les documents de campagne des uns et des autres, j'ai constaté un relatif consensus. Or nous sommes devant un sujet difficile : Agen a beaucoup d'écoles et les écoles agenaises ont vieilli. Et vous comme nous avons commencé à fermer certaines écoles.

Mais ce n'est que le début d'un chantier que nous devons prendre à la hauteur d'un schéma directeur nous conduisant vers « moins » d'écoles et « mieux » d'écoles. Ce sera compliqué politiquement, et nous aurons l'occasion de voir le courage des uns et des autres sur ce chantier. Mais je compte personnellement m'y attaquer.

En effet, nous sommes devant un appareil scolaire qui date des années 50, où Agen était l'école du pays agenais qui comptait environ 90 000 personnes. Mais alors que la première et la deuxième ceinture de l'agglomération se sont, en 25 ou 30 ans, équipées de leurs propres écoles, il nous reste sur les bras tout cet appareil scolaire.

Vous avez eu raison de dire qu'il ne sera pas facile de restructurer notre appareil scolaire. Mais je tenais à le relever car il s'agit d'un chantier très important et politiquement très sensible. Il faudra du courage, et nous essaierons de ne pas en manquer.

## **M. VEYRET**

Nous avons déjà eu le courage de fermer des écoles et nous avons prévu de poursuivre cette restructuration. Nous avons même entamé une réflexion sur les besoins de certaines zones, puisque nous avons les réserves foncières nécessaires pour la construction d'une nouvelle école.

Bien entendu, nous préférerions que cela se fasse en partenariat avec la Communauté d'agglomération. Nous l'avons proposé à plusieurs reprises sans succès. J'espère que vous en aurez plus que nous.

Mais je souhaitais intervenir surtout pour vous rappeler le dossier essentiel dont je vous ai parlé dans le bureau, lorsque nous nous sommes rencontrés.

Il s'agit du projet de Tapie, qui a pris 4 années de travail pour le mettre en place, et qui est aujourd'hui abouti. Ne passez pas à côté des financements obtenus : 3,5 Millions pour le cœur de projet provenant de l'ANRU, ainsi que des financements du Conseil régional, du Conseil général, de la CAA.

Tous les financements sont prêts. Et donc, ne passez pas à côté de ce dossier qui est, à mon avis, essentiel pour ce quartier.

## **M. DIONIS du SEJOUR**

Il s'agit d'un vrai débat que nous n'allons pas ouvrir aujourd'hui. Je vous propose que nous l'ayons le 14 avril. Mais je pense que nos opinions divergeront. Car s'il ne s'agit pas de passer à côté du projet de Tapie, nous avons cependant des observations de fond à formuler pour réorienter ce projet.

Nous arrivons au terme de cette séance, et si vous n'avez pas d'autres observations, je vous donne rendez-vous le 14 avril prochain à 19 heures.

Ce conseil d'aujourd'hui a pu être rapide, et je vous en remercie encore une fois du caractère positif des débats.

Le Conseil du 14 avril sera un conseil important. Prenez du temps. Nous bouclerons les dernières représentations de la ville. Mais surtout nous examinerons le budget, et nous vous proposerons de délibérer sur notre projet politique « Réveiller Agen ».

Je vous remercie. La séance est levée.

**Le Président,**

**La Secrétaire de séance,**

**M. Jean DIONIS du SEJOUR**

**Mlle Clémence ROBERT**